

L'Institut National de Formation de la FFG, en partenariat avec l'INSEP, organise la première session de formation du Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse Education Populaire et Sport en Gymnastique Artistique Féminine. Le DESJEPS est un diplôme de niveau 2 qui prépare au métier d'entraîneur de haut niveau en Gymnastique Artistique Féminine et permet d'encadrer contre rémunération.

DESJEPS GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

SESSION 2015-2016

LE METIER

Le DESJEPS atteste à son titulaire, dans le domaine de la GAF, les compétences suivantes :

- Préparer un projet stratégique de performance.
 - Diriger un projet sportif
- Piloter et évaluer un système d'entraînement
- Organiser des actions de formation de formateurs

AVANTAGES DE CETTE FORMATION

- Réalisée en collaboration avec l'INSEP
- Diplôme professionnel d'entraîneur
 - Rémunération possible à temps complet
 - Une formation de qualité assurée par des enseignants de l'INSEP et des experts de la FFG
 - Une formation contextualisée dans les clubs formateurs et les pôles
 - Suivi individualisé du stagiaire

Date limite d'inscription :
10 mai 2015

TEST DE SELECTION

Pré-sélection FFG

- Etude du dossier de candidature

- Analyse d'un document vidéo permettant d'apprécier les capacités du candidat à observer et à analyser un enchaînement de GAF. La réussite de ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par la Directrice Technique Nationale de la Gymnastique.

- Entretien permettant d'évaluer les motivations du candidat et ses connaissances relatives à la discipline ainsi que du milieu fédéral

Sélection INSEP-FFG

- Ecrits relatifs à la politique fédérale et à l'entraînement)

- Entretien (motivation et connaissance de la discipline)

DATES A RETENIR

Tests de pré sélection par la FFG

(8 stagiaires maximum retenus)

Mardi 26 mai 2015

Tests de sélection par l'INSEP et la FFG

(5 stagiaires maximum retenus pour la formation)

Jeudi 28 mai 2015

Positionnement

Mardi 8 septembre 2015

Etape primordiale : le positionnement permet de construire le plan individuel de formation de chaque candidat en lui accordant éventuellement des allègements de formation en fonction de ses acquis. Présence obligatoire des tuteurs.

Vérification des exigences préalables

à la mise en situation pédagogique

Mardi 8 septembre 2015

Début de formation

Lundi 14 septembre 2015

Fin de formation

Juin 2016

PUBLIC CONCERNE

Entraîneurs expérimentés
en formation continue, titulaires :

- du BEES 1er degré
option GAF ou GAM
- du BEES 2ème degré
option GAF ou GAM
- du DEJEPS DGA

DEROULEMENT

Durée : 10 mois à raison d'un
séminaire par mois

Volume horaire :

420 heures en centre de formation
280 heures en formation à distance

STAGE D'APPLICATION

Stage de 500h :

- 300h en structure avec espoirs minimum
ou équipe DN2 à Top 12
- 200h en pôle avec une participation
au minimum sur un stage
National

COÛT PÉDAGOGIQUE

10,4 € de l'heure en centre
15,3 € de l'heure en FOAD

DÉPLACEMENTS, HÉBERGEMENTS ET REPAS

A la charge du candidat ou de sa structure.

FINANCEMENT

En fonction du statut du stagiaire, cette formation en alternance permet
de mobiliser les financements de la formation professionnelle :

- Personnel
- Contrat ou période de professionnalisation
 - plan de formation de la structure
 - Parcours animation sport
 - Conseils généraux ou régionaux
 - Plan formation emploi tremplin

ALLEGEMENT DE FORMATION

Les allègements ne sont pas systématiques.
Ils seront appréciés par le jury lors du
positionnement.

Inscription avant le 10 mai 2015

MODALITES D'INSCRIPTION

Dossier d'inscription à télécharger en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://transfert.ffgym.com/FORMATION/FFGYM-DESJEPSGymnastiqueGAF-Dossierinscription2015-2016.docx>

puis à compléter et adresser, accompagné des pièces demandées
à l'adresse ci-dessous :

Pôle Formation - Emploi de la FFG
7 ter cour des Petites Ecuries
75010 PARIS
Tél. : 01 48 01 24 48
Mail : formation@ffgym.fr

Institut National de Formation de la FFG
N° SIRET : 421 987 587 00019
N° déclaration d'activité : 11753075575
(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)